

# Bulletin du Militant

C.F.T.C.

Fédération de la Métallurgie  
26, Rue de Montholon - PARIS-9<sup>e</sup>

Tél. : TRU 91-03

C.C.P. 537-50

25 Mars 1955

BI-MENSUEL

N° 42

## AUX MILITANTS

### LE RENDEZ-VOUS D'AVRIL

#### LES SALAIRES ET NOTRE ACTION

##### SALAIRS

Le problème des salaires se présente à nous sous plusieurs aspects :

- a) - S.M.I.G.
- b) - Les barèmes de salaires minima, à placer en annexe aux Conventions Collectives.
- c) - Les salaires réels.

##### A) - LE S.M.I.G.

Le décret du 8 Septembre 1951 a fixé à 100 frs de l'heure - région parisienne - le salaire minimum interprofessionnel garanti.

Le décret du 5 Février 1954 portait le S.M.I.G. à 115 frs se décomposant ainsi :

100 frs, plus une indemnité de 15 Frs à l'heure.

Cette mesure était intervenue pour ne pas relever le S.M.I.G. proprement dit, les loyers étant indexés au SMIG, tout changement des 100 frs de base conduisant au relèvement automatique des loyers.

Enfin, un décret du 9 Octobre 1954, en gardant le SMIG de référence à 100 frs, a porté le montant de l'indemnité à 21,50, soit au total 121 frs,50.

SOMMAIRE	
	Pages
- Rendez-vous d'Avril	
- SALAIRES .....	1
- Economie : " Un peu de Vocabulaire".	5
- Technique Syndicale :	
- Les Effectifs.....	7
- Jurisprudence .....	10
- Le Recensement de 1954....	11

Rappelons que le 10 Octobre 1954, le Bureau Fédéral confirmait notre position, appuyé sur le vote majoritaire intervenu à la Commission Supérieure des Conventions Collectives, c'est-à-dire :

.../

S.M.I.G. à 25.166 Frs par mois pour 173 heures, ceci étant un salaire net de tous prélèvements et impôts, ce qui représente une somme brute d'environ 27.000 Fs.

Par ailleurs, à de multiples reprises, nos Congrès se sont prononcés pour la suppression des abattements de zones.

QUE FAIRE en attendant la décision. Multiplier les démarches auprès des ministres - parlementaires - etc... en rappelant fermement les positions ci-dessus.

Si la base du S.M.I.G. (100 frs) est augmentée, réclamer immédiatement une indemnité logement pour compenser la hausse des loyers. En ce qui concerne l'unité d'action dans ce domaine, comme il s'agit d'un problème interprofessionnel, suivre les indications des U.D.

B) - LES BAREMES DE SALAIRES MINIMA.

Ces barèmes sont à annexer aux Conventions Collectives et non à inclure.

Des propositions patronales ont été faites ici ou là, mais il est maintenant impossible que chaque syndicat ou entreprise prenne l'habitude de signer ce qui plaît, sans tenir compte de l'intérêt général, même les U.D. ne doivent pas intervenir sur ce plan.

Le Bureau Fédéral a pris très fermement position le 20 Mars, sur cette question. Voici les directives :

LA REVENDICATION COMMUNE A TOUTES NOS ORGANISATIONS DOIT ETRE LE BAREME DE PARIS RAPPELE CI-APRES. IL N'Y A PAS LIEU DE DEPOSER D'AUTRES CHIFFRES QUE CEUX-LA, PRES DES CHAMBRES PATRONALES.

Les organisations qui auraient déposé d'autres barèmes doivent refuser tous accords de salaires sans l'avis de la Fédération. La promulgation du nouveau S.M.I.G. leur permettra de déposer le barème parisien comme base de discussions nouvelles.

Aucun accord de salaires, soit de mini garanti, soit de minimum de ressources, ne sera signé sans l'accord formel de la Fédération.

Les raisons de cette fermeté tiennent essentiellement au fait :

- ||| 1) que nos décisions et propositions doivent être UNE comme du côté patronal.
- 2) que les décisions fédérales et confédérales, sur la suppression des abattements de zones, ne doivent pas rester lettre morte.
- 3) que l'expérience des discussions des conventions collectives nous conduit à exiger un peu plus de discipline dans l'intérêt de tous.

Il faut rappeler aussi que le Congrès de Belfort a demandé que le salaire minimum soit beaucoup plus près du salaire réel, par inclusion de certaines ou partie des primes dans les minima.

C) - L'AUGMENTATION DES SALAIRES REELS

Sur ce point, le Bureau Fédéral a estimé inopportun de fixer une revendication unique.

.../

L'action devrait pouvoir jouer :

- 1) par des actions limitées d'équipe - de service - de bureau ou de catégorie pour grignoter la position patronale de blocage des salaires réels.
- 2) attendre le moment - en le favorisant par l'action ci-dessus - pour pousser une augmentation, soit d'entreprise, soit de région.

Le barème de salaire minimum pourra servir à dégager la revendication générale à mettre en avant, et qui dépendra du niveau des salaires réels et de la combativité des gars.

En ce qui concerne l'Unité d'Action, les directives antérieures sont toujours valables.

À nous de ne pas nous laisser enfermer dans des revendications mesquines ou démagogiques, et de rendre sensible au maximum l'importance des discussions sur le taux des salaires minima qui conditionne le taux des primes.

#### LES PROPOSITIONS C.F.T.C. A PARIS

Ci-dessous vous trouverez les taux des mini-Paris, à la suite de la recommandation patronale de Septembre 1951, le seul barème de mini qui existe actuellement, et le barème des propositions déposées par nos syndicats de Paris, le 3 Février 1955.

Il s'agit de rémunérations nettes de primes ou de retenues.

##### Pour les Ouvriers

<u>Recommandation de Septembre 1951</u>		<u>Propositions C.F.T.C. - 3 Février 1955</u>	
<u>Catégories</u>	<u>Salaires minima en francs</u>	<u>Nouvelles Catégories</u>	<u>Salaires mini nets en F.</u>
M.I.	103	Manoeuvre balai	130
M.2	106	Ouvrier d'exploitation	134
O.S.I.	110,40	Ouvrier spécialisé	141
O.S.2.	116,20	Ouvrier semi-qualifié	150
O.P.I.	127,70	Professionnel 1er éch.	167
O.P.2.	141,50	" 2e "	183
O.P.3.	155,25	" 3e "	200

Au barème minimum ouvrier étaient jointes des propositions pour les mensuels, dont nous donnons quelques postes repérés.

##### Pour les Mensuels

<u>Anciens mini de Septembre 1951</u>		<u>Propositions C.F.T.C. - 3 Février 1955</u>	
Dactylo 2e échelon	21.120		25.702
Agent-Technique 2e échelon	34.360		41.814
Dessinateur d'Etudes 2e éch.	40.320		49.673
Préparateur de Fabrication	38.300		46.610
Contremaitre C.	45.690		55.625

C'est la colonne de droite du barème ouvrier et les chiffres ci-dessus du barème mensuel qui doivent être repris par tous nos syndicats et sections d'entreprise.

Pour compléter ces indications, voici l'évolution des salaires dans la région parisienne.

TABLEAU COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES SALAIRES MINIMA & EFFECTIFS

Catégorie	Coef.	Salaires minima de Mars 1951	Salaires minima non contractuels de Sept. 1951	Salaires minima réels avec le SMIG (décision gouvern.)	Salaires moyens pratiqués à Paris 4e trim.1954
Manoeuvre balai	100	90 Frs	103,—	121,50	Moy. manoeuvres- 134
Manoeuvre de force	108	93 "	106,—	121,50	
Ouv.spécial.1 <sup>e</sup> éch.	121	96 "	110,40	121,50	Moy. des O.S. 170.10
" " 2 <sup>e</sup> "	127	101 "	116,20	121,50	
Professionnel 1 <sup>e</sup> éch.	140	111 "	127,70	127,50	Moy. des professionnels 208.03
" 2 <sup>e</sup> "	155	123 "	141,50	141,50	
" 3 <sup>e</sup> "	170	135 "	155,25	155,25	

Pour les Mensuels : Valeur du point en Mars 1951 : 137.01  
" " " " Sept. 1951 : 157.56

## ATTENTION !

Ce bulletin du militant est le dernier qui sera envoyé aux camarades qui trouveront imprimé sur la bande la mention "ABONNEMENT EXPIRE".

Afin que ceux-ci ne se voient pas privés d'un outil indispensable à leur formation, nous les prions de bien vouloir régler au plus vite le montant de leur abonnement, soit 200 Frs au C.C.P. PARIS 537-50.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 25 Frs.

### A envoyer à la Fédération

Abonnement au "BULLETIN du MILITANT" (Ordinaire 200 Frs)

Nom (Majuscules) ..... Prénom .....

Adresse (Très lisible) .....

Syndicat de .....

Section d'entreprise .....

Adresse de l'Entreprise .....

Emploi ..... Payé le ..... Par C.C.P. PARIS 537-50

## UN PEU DE VOCABULAIRE !...

### Qu'est-ce que l'O.E.C.E. ?

L'O.E.C.E., ou Organisation Européenne de Coopération Economique a été créée en 1948. Elle groupe 16 pays, Allemagne - Autriche - Belgique - Danemark - France - Grèce - Irlande - Islande - Italie - Luxembourg - Norvège - Pays-Bas - Portugal - Angleterre - Suède - Suisse - Territoire de Trieste - Turquie.

Les Etats Unis et le Canada sont associés aux travaux de l'organisation sur des problèmes pouvant présenter un intérêt commun pour l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

L'O.E.C.E. dont la présidence est assurée cette année par le Ministre des Finances anglais, Mr. Butler comprend un certain nombre de "Comités Techniques" subdivisés en "Comités horizontaux" chargés de l'étude d'un problème économique commun à tous les pays membres : Comité des échanges, Comité du Tourisme, Comité de l'Union Européenne des Paiements etc... et en "Comités verticaux" spécialisés par secteur, Comité de l'alimentation et de l'agriculture, du charbon etc...

L'Agence Européenne de Productivité (A.E.P.) dépend aussi de l'organisation, l'O.E.C.E., n'est pas un organisme supranational, il n'a donc pas les principes de pouvoirs autoritaires, il agit par recommandations.

### Qu'est-ce que l'U.E.P. ?

L'U.E.P. (Union Européenne des Paiements) groupe les 16 participants de l'O.E.C.E., plus l'Italie, elle a pour objet de faciliter par un régime de paiements "multilatéraux" c'est-à-dire communs à tous les pays, le règlement de toutes les transactions entre les nations signataires (et leurs zones monétaires)

Périodiquement on effectue le règlement des comptes de Pays à Pays, par l'intermédiaire de l'Union, et on arrive ainsi à établir un solde excédentaire ou déficitaire, pour chacun des contractants.

L'excédent ou le déficit comptable de chaque Pays est réglé par l'octroi de prêts, et par des versements d'or, dans les conditions prévues par l'accord.

Le fonctionnement de l'U.E.P. est assuré sous l'autorité du Conseil par un comité de direction et par la Banque des Règlements Internationaux.

L'accord sur l'établissement de l'U.E.P. fut signé à Paris le 19 septembre 1950 et a été renouvelé et prolongé jusqu'au 30 juin 1955. Il est probable qu'à cette date sera créé un nouvel organisme international ayant pour but de réaliser la convertibilité des monnaies, (qui fut l'un des motifs de création de l'U.E.P.).

.../...

Qu'est-ce que la G.A.T.T. ?

G.A.T.T. sont les initiales de "General Agreement on Tariffs and Trade", dont la traduction française signifie : "Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce."

Trente quatre nations sont parties contractantes à cet accord; il s'agit de

L'ALLEMAGNE de l'OUEST  
AUSTRALIE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
BIRMANIE  
BRESIL  
CANADA  
CEYLAN  
CHILI  
CUBA  
DANEMARK  
REPUBLIQUE DOMINICAINE  
U.S.A.  
FINLANDE  
FRANCE  
GRECE  
HAITI

EDO  
INDOESIE  
LUXEMBOURG  
NICARAGUA  
NORVEGE  
NOUVELLE ZELAIDE  
PAKISTAN  
PAYS BAS  
PEROU  
RHODESIE du SUD  
ANGLETERRE  
SUEDE  
TCHECOSLOVAQUIE  
TURQUIE  
UNION SUD AFRICAINNE  
URUGUAY

Le G.A.T.T. est né des efforts tentés pendant la dernière guerre, pour lever les restrictions de toutes sortes, apportées au commerce international au cours de la grande crise mondiale des années 30, par les principaux pays désireux de protéger leurs industries et leur commerce.

Les conversations engagées par les alliés autour de la Charte de l'Atlantique et des accords Prêt-Bail devaient aboutir dans l'esprit des négociateurs à une Organisation Internationale du Commerce (O.I.C.)

En attendant la création effective de cet organisme (qui ne devait jamais voir le jour), la Commission préparatoire de l'O.N.U., décida d'organiser des négociations en vue d'un abaissement des tarifs douaniers.

C'est l'accord de commerce multilatéral auquel on aboutit et qui groupe ces concessions tarifaires qui est désigné sous le nom de G.A.T.T.

L'accord fut signé à Genève en 1947 et entra en vigueur le 1er janvier 1948.

## ● TECHNIQUE SYNDICALE

### AUGMENTATION DES EFFECTIFS.

FACILE A DIRE

MAIS

EST-CE TELLEMENT POSSIBLE ?

Avons-nous une technique de l'adhésion ?

Il y a trois sortes d'adhésion :

- L'adhésion massive : dans l'enthousiasme d'un grand mouvement social. Bien qu'il y ait un gros déchet, il faut savoir profiter du climat favorable. Mais ce n'est pas l'heure.
- L'adhésion intéressée : celle du camarade qui a un coup dur et qui a besoin d'être défendu immédiatement. Pas de sentiment avec ce client là, réclamer six mois de cotisation ou refus. En général quand il a obtenu satisfaction on ne le revoit plus. Mais l'expérience est à ne pas repousser.
- la "pêche à la ligne" : elle consiste à recueillir une par une, par un travail lent et perséverant les adhésions.  
Cette méthode a deux avantages :
  - les adhésions sont souvent solides
  - ce genre de travail est possible en tout temps!

### MAIS ELLE NECESSITE UN PLAN

LE CLIMAT A CREER      par :      Présenter la C.F.T.C. sous un jour agissant et dynamique.

Une action permanente  
et adaptée



- panneau d'affichage bien tenu et renouvelé ex :
- La délégation C.F.T.C. à la présidence du Conseil
- La motion de la Fédération

.../...

- Le communiqué de l'U.D.
- La lettre du syndicat, ou de la section au patron
- l'intervention de l'administrateur S.S. au Conseil de la Caisse Primaire, s'opposant au contrôle excessif
- l'intervention du délégué C.F.T.C. à la commission départementale de la Main-d'œuvre.
- la journée de formation à l'Union locale
- la caricature amusante et suggestive
- les séances de Cinéma avec films syndicaux C.F.T.C.
- distribution fréquente :
  - de tracts
  - du journal syndical
- apposition de vignettes
- informations fréquentes sur l'action du délégué C.F.T.C.
  - au comité d'entreprise
  - au comité mixte
  - à la commission paritaire.....

Ce qui suppose d'être à l'affût, le premier dans l'action, et le premier à informer les travailleurs.

- nécessite une documentation

- confédérale
- fédérale
- départementale
- locale

nécessite une organisation et la volonté d'utiliser le moindre fait.

#### LE REPERAGE

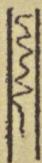
Détecter le ou les travailleurs sympathisants

Tenir le contact avec eux.

Organiser une action - intelligente, discrète, convergente en partant des liens de solidarité et d'amitié tissés dans le travail.

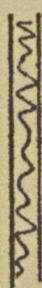
.../...

L'ACCROCHAGE



- rechercher l'occasion de défendre, de rendre un service.
- suivre l'embauchage - être les premiers à prendre contact avec les nouveaux.

LA PERSUASION



pas de contrainte, mais une action persuasive et intelligente.

- partir des difficultés présentes
- rappeler les difficultés passées, les progrès
- définir le rôle du syndicalisme
- savoir répondre aux objections (inefficacité ? démagogie politisation ?)
- être lucide, honnête, sur le rôle, les possibilités, les limites de l'action syndicale

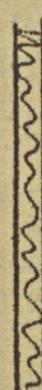
LA COMPROMISSION



Faire mettre "le doigt dans l'engrenage"

- par la participation à une délégation
- par la signature d'une pétition, d'une lettre
- par la distribution de tracts, l'apposition d'affiches.
- par la collecte de signatures pour une pétition, une démarche etc.....

L'ADHESION



En fonction de la "température" du camarade, de ses réactions, savoir choisir le moment favorable pour présenter le bulletin d'adhésion. Malgré les échecs parfois inévitables il faut savoir :

- continuer
- attendre
- poursuivre

Si chaque lecteur tente ainsi quatre expériences et ne réussit même qu'une fois, nos effectifs augmenteront de quelques milliers d'adhérents en 1955.

— FORCE ET LIBERTE —

POUR

RIPOSTER A L'ARROGANCE DES PATRONS  
OBTENIR SATISFACTION A NOS REVENDICATIONS  
NE PLUS FAIRE LES FRAIS DE LA CASSE

UN SEUL MOYEN : une ORGANISATION PUISSANTE

UNE SEULE ROUTE : celle de L'EFFORT

UN SEUL REMEDE : DES ADHERENTS....DES ADHERENTS.....

# JURISPRUDENCE

## HEURES SUPPLEMENTAIRES

### LE FARDEAU DE LA PREUVE INCOMBRE AU SALARIE QUI PRESENTE UNE RECLAMATION EN RAPPEL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES.

Sur pourvoi formulé contre une décision du Tribunal civil de la Seine du 15 Décembre 1952, la Cassation sociale a rendu le 13 Novembre 1954 un arrêt motivé de la façon suivante :

"Attendu que de W..., chauffeur, a assigné après son congédiement son ancien employeur la Sté H. devant la juridiction prud'hommale pour obtenir, notamment, le paiement d'une somme de 45.717 Frs à titre de rappel de salaires et d'heures supplémentaires;

"Attendu que le Tribunal l'a autorisé à apporter la preuve que :

1°) la durée du travail dans l'entreprise excédait de deux heures trente minutes la durée normale, la sortie n'ayant lieu qu'à 19, 19 H.30 et parfois 20 H.,

2°) le service dont il était chargé ne pouvait être effectué en un temps moindre;

"Attendu qu'au résultat de l'enquête, les juges du fond ont constaté qu'il était établi que "l'horaire normal du travail était de neuf heures trente minutes par jour, étant précisé que la Société avait droit à une dérogation quotidienne de une heure en raison de la nature un peu spéciale du travail des chauffeurs";

"Attendu dès lors que W. ne rapportait pas la preuve que la durée du travail dans l'entreprise était supérieure de deux heures trente minutes par jour à la durée normale, le Tribunal lui a néanmoins alloué le bénéfice entier de sa demande, en se fondant sur "ce qu'il est regrettable que la Société ne puisse présenter les fiches de contrôle concernant W., alors que le fardeau de la preuve incombait à ce dernier";

"Attendu qu'en statuant ainsi, les juges du fond ont insuffisamment motivé leur décision qui manque de base légale;

"Par ces motifs : casse et annule...."

-:-:-:-:-:-:-

# LE RECENSEMENT DE 1954

## Régions en expansion et régions en stagnation démographique

Si l'on peut se féliciter des résultats d'ensemble du recensement de 1954, l'évolution démographique des diverses régions françaises apparaît au contraire extrêmement inquiétante. La population tend à se concentrer de plus en plus dans les zones où la densité est déjà très forte, tandis que certaines zones rurales se dépeuplent. L'opposition entre "Paris et le Désert Français" dénoncé par notre collègue J. F. GRIVIER se renforce et, depuis la fin de la douzième guerre mondiale, les efforts entrepris pour une mise en valeur rationnelle de la France ont échoué parce que la Direction de l'Aménagement du Territoire, chargée d'appliquer une politique de localisation judiciaire de la population et des activités économiques, ne disposait pas de moyens d'action suffisants.

### LES ZONES EN EXPANSION DE LA MOITIÉ ORIENTALE

A l'ouest d'une ligne allant du Havre à Marseille, l'augmentation de la population apparaît extrêmement faible : le vingtième environ de l'augmentation totale pour la moitié de la surface de la France. Au contraire, dans 23 départements situés au nord-est d'une ligne Caen-Belfort, l'augmentation de la population est de 1.700.000 habitants, représentant 75 % de l'augmentation totale.

A la moitié occidentale de la France, en stagnation et souvent en décadence démographique, s'oppose la moitié orientale et plus particulièrement le quart nord-est du pays où l'accroissement de la population est considérable.

C'est l'agglomération parisienne qui enregistre les gains les plus importants : 379.000 habitants dans la Seine, 293.000 en Seine & Oise (20,6 % d'augmentation), 46.000 en Seine & Marne, au total 718.000 habitants, soit le tiers de l'augmentation de la population française.

Viennent ensuite les départements de l'Est : Moselle, 147.000 (augmentation de 23,7 %); Meurthe & Moselle, 78.000; Ardennes, 35.000; Bas-Rhin 34.000; Haut-Rhin, 37.000; Vosges, 30.000. L'accroissement est également très fort dans les départements du nord : Nord 181.000; Pas-de-Calais, 100.000; Aisne 33.000.

Le littoral provençal connaît aussi une forte augmentation Bouches-du-Rhône, 76.000; Alpes-Maritimes, 66.000; Var 42.000. L'accroissement est sensible dans la région lyonnaise et les Alpes du nord : Rhône 47.000; Isère 52.000; Haute Savoie, 23.000; Savoie, 16.000. Dans la moitié occidentale de la France, seuls certains départements côtiers ayant une forte activité maritime et industrielle sont en accroissement : Seine-Maritime, 95.000; Calvados 42.000; Loire Inférieure, 68.000; Charente-Maritime, 31.000; Gironde, 38.000.

### STAGNATION OU REGRESSION DANS LA MOITIÉ OCCIDENTALE

A côté de ces zones en expansion démographique, dans une grande partie de la France, les variations sont très faibles. Les grandes zones blanches de la carte correspondent aux secteurs de stagnation démographique où les variations positives ou négatives sont inférieures à 5.000 unités. La population diminue dans 21 départements mais dans 6 départements seulement cette

diminution est supérieure à 10.000 unités. C'est le département des Côtes-du-Nord qui compte la diminution la plus forte avec 23.777 habitants, suivi de près par la Corse avec 23.607 habitants mais c'est la partie occidentale et méridionale du Massif Central qui constitue la plus large zone de dépeuplement : Creuse, 15.000; Aveyron, 14.000; Haute-Loire, 12.000; Haute-Vienne, 11.000; Lozère, 8.000; (diminution de 9 % par rapport à 1946).

#### LES CAUSES DE CETTE EVOLUTION

Le retour des réfugiés qui n'avaient pas tous regagné leur ancien domicile en 1946 explique dans une certaine mesure l'importance de l'accroissement de la population des départements de l'Est et de certains départements du Midi Méditerranéen ainsi que la diminution enregistrée dans les départements d'accueil.

Mais même si l'on compare les chiffres de 1951 à ceux de 1936, on constate toujours un fort accroissement de la population des départements de l'Est et du Nord, un dépeuplement encore plus net des départements en régression comme celui des Côtes-du-Nord (20.000 habitants en moins de 1936 à 1945).

Ce n'est pas non plus le mouvement naturelle de la population qui explique une telle évolution : en 1951, le taux de natalité est de 19 pour mille dans les côtes-du-Nord contre 17 pour mille dans la Seine. Dans les Côtes-du-Nord malgré le départ d'éléments jeunes qui détermine une forte baisse de la natalité, les excédents des naissances sur les décès qui atteignent 4.673 unités en 1947 restent supérieurs à 2.500 en 1952. Ce sont donc essentiellement les migrations intérieures qui expliquent les variations régionales du chiffre de la population et ces migrations sont liées à des facteurs économiques.

Malgré les difficultés de logement, depuis 1946 plus de 500.000 provinciaux ont été attirés par les possibilités d'emploi qu'ils trouvaient dans l'agglomération parisienne et qui faisaient défaut dans des zones rurales dont l'économie restait léthargique. Les autres régions françaises en expansion démographique sont celles qui ont bénéficié largement des investissements réalisés au titre du Premier Plan de Modernisation et d'Équipement ; l'Est et le Nord pour les usines et la Métallurgie, les vallées alpestres pour l'équipement hydroélectrique, le Midi méditerranéen pour le tourisme et certains grands travaux d'équipement agricole.

En affectant les crédits d'investissements aux régions qui étaient déjà les mieux équipées, en laissant de nouvelles activités s'implanter dans les zones déjà surchargées, en ne réalisant pas une véritable décentralisation administrative on a accentué le déséquilibre économique existant déjà entre les diverses régions françaises. Les données du dernier recensement montrent que ce déséquilibre économique s'accompagne d'un déséquilibre démographique dont les conséquences peuvent être très graves.

Au lendemain de la guerre, il était indispensable d'effectuer des investissements dans les secteurs de base et il était plus avantageux d'équiper les mines lorraines que les mines bretonnes, mais on aurait pu déjà orienter d'une façon différente la localisation des industries légères. Le Deuxième Plan accorde une large place à ces problèmes.

L'EVOLUTION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT

de 1946 à 1954

